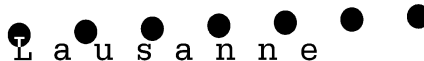




Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

T + 41 21 316 05 15
F + 41 21 316 40 52
info.bic@vd.ch



Bureau de la communication - Info presse
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

T + 41 21 315 25 50
F + 41 21 315 20 05
infopresse@lausanne.ch

Communiqué de presse

Projet pilote d'Unité commune ORP-CSR de Lausanne : des résultats prometteurs

Une évaluation de l'expérience d'Unité commune ORP-CSR en Ville de Lausanne, menée par l'équipe de recherche des professeurs G. Bonoli, D. Oesch et R. Lalive (IDHEAP et UNIL), présente des résultats positifs, en faveur d'une meilleure insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale (RI) sur le marché du travail. Le canton entend étendre progressivement cette nouvelle politique de prise en charge, en collaboration avec les Régions d'Action Sociale (RAS).

Un projet pilote destiné à favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale (RI) a été mené conjointement par le canton et la Ville de Lausanne de février 2015 à janvier 2017. Une Unité commune ORP-CSR a été créée par le service du travail afin de tester une nouvelle politique d'insertion professionnelle, plus intensive et plus spécialisée, à l'intention des nouveaux bénéficiaires du revenu d'insertion, aptes à travailler et exerçant une activité professionnelle à un taux inférieur ou égal à 50%. L'Unité commune réunissait ainsi dans un même lieu, les compétences et les outils des conseillers en personnel de l'ORP (CP) et ceux des assistants sociaux du CSR (AS) avec 1 AS pour 90 dossiers suivis et 1 CP pour 65 dossiers, soit un taux d'encadrement plus élevé que d'ordinaire pour les CP, où il est de 120 à 130 dossiers pour 1 CP. Cette approche globale a permis aux 1'200 bénéficiaires du RI concernés par l'expérience (capacité de 450 personnes suivies simultanément), d'être considérés comme des demandeurs d'emploi et d'accéder aux prestations de placement renforcées de l'ORP, tout en bénéficiant de mesures d'insertion sociale du CSR.

Une évaluation menée par les professeurs G. Bonoli, D. Oesch et R. Lalive de l'IDHEAP et de l'UNIL a démontré que cette nouvelle prise en charge commune a été plus efficace pour les usagers et elle a permis d'écourter la durée moyenne du RI, tout en présentant un intérêt sur le plan coûts-bénéfices. Un dossier pris en charge par l'Unité a ainsi coûté en moyenne 11% en moins de prestations RI par rapport au mode de prise en charge habituel et après 22 mois, on a constaté 9,2% de prise d'emploi supplémentaire dans le groupe Unité commune par rapport au mode de prise en charge ordinaire. Le taux de satisfaction des bénéficiaires est également à relever, tout comme leur perception de l'adéquation des postes proposés.

La Ville de Lausanne dresse un premier bilan également positif, avec des bénéficiaires du revenu d'insertion qui retrouvent un emploi en plus grand nombre, une appréciation de l'accompagnement des conseillers en placement perçue comme plus satisfaisante par les bénéficiaires et un dispositif jugé positivement tant par les conseillers en placements que par les assistants sociaux. La Direction des sports et de la cohésion sociale opte ainsi pour une extension de son projet, avec à terme 1600 bénéficiaires accompagnés par une unité commune renforcée.

Compte tenu des résultats positifs de l'évaluation du projet pilote de la Ville de Lausanne, le canton prévoit une généralisation progressive des Unités communes aux autres régions, en collaboration avec les Régions d'Action Sociale (RAS). La création de nouvelles Unités communes tiendra compte des recommandations de l'évaluation, notamment en ce qui concerne l'adaptation

des taux d'encadrement (augmentation du nombre de bénéficiaires suivis par un conseiller en placement et diminution de celui des assistants sociaux par rapport à l'expérience pilote), les modalités de l'établissement d'une limite temporelle de prise en charge par les Unités communes et l'amélioration d'un certain nombre de procédures, dont la simplification de la gestion administrative qui sera intégrée dans les Unités communes.

Grâce aux Unités communes ORP-CSR, toute personne à l'aide sociale qui est apte à travailler sera prise en charge de manière à augmenter ses chances de se réinsérer sur le marché du travail. Les Unités communes bénéficieront du contexte d'un marché de l'emploi favorable et d'une économie vaudoise dynamique. De plus, elles constitueront un développement qui permettra de privilégier la main d'œuvre indigène, participant ainsi à l'atteinte d'un objectif du programme de législature du Conseil d'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2017

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04, DEIS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10, Oscar Tosato, conseiller municipal en charge des sports et de la cohésion sociale, 021 315 42 00, Prof. Giuliano. Bonoli, IDHEAP, 079 785 25 49, Sylvie Podio, Présidente de l'Association des régions d'action sociale (RAS), 078 7974758